



**DISCOURS DE POLITIQUE GENERALE
DE
MONSIEUR PHILIPPE GOMES
PRESIDENT
DU GOUVERNEMENT
DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**



**Prononcé devant le
Congrès de la Nouvelle-Calédonie
Lundi 31 août 2009**

Monsieur le Haut-Commissaire de la République,

Monsieur le Député de la Deuxième circonscription, Président de l'Assemblée de la
Province Sud,

Monsieur le Député de la Première circonscription,

Monsieur le Sénateur,

Monsieur le Député européen,

Monsieur le Président du Congrès,

Monsieur le Président de l'Assemblée de la Province Nord,

Monsieur le Président de l'Assemblée de la Province des Iles Loyauté,

Monsieur le Président du Sénat Coutumier,

Monsieur le Président du Conseil Economique et Social,

Mesdames et Messieurs les membres du Congrès,

Monsieur le Maire de Nouméa,

Mesdames et Messieurs les maires,

Messieurs les représentants des autorités coutumières,

Mesdames et Messieurs les représentants des corps constitués,

Mesdames, Messieurs.

INTRODUCTION	1
1. <u>Nouvelle-Calédonie Terre de parole</u>.....	3
1.1. Les transferts de compétence	4
- Enseignement, circulation maritime et aérienne	
- Droit civil, droit commercial, sécurité civile, Etat civil	
- Etablissements publics	
- Enseignement supérieur, audiovisuelle, régime des collectivités	
1.2. La coopération régionale	8
- La parole du pays	
- La parole de la France	
2. <u>Nouvelle-Calédonie Terre de partage</u>.....	10
2.1. Partage des savoirs.....	10
- Projet éducatif calédonien	
- Loi d'orientation et de programme pour l'école	
- Statut de l'étudiant	
2.2. Partage des richesses	14
2.2.1. Augmentation du pouvoir d'achat des petites rémunérations.....	16
- SMG à 150.000 FCFP	
- Revalorisation des bas salaires et amélioration de la compétitivité des entreprises	
- Intéressement	
- Participation	
2.2.2. Faciliter l'accès au logement.....	19
- Prêt à taux zéro	
- Droits d'enregistrement primo accédants	
- Aide au logement	
2.2.3. Politique d'aide à la famille et aux plus fragiles.....	20
- Allocation familiale de solidarité (nouveaux droits)	
- Aide au paiement des frais de garde	
- Couverture sociale complémentaire obligatoire	
- Tiers-payant pour les actes médicaux coûteux	
- Financement du régime des handicapés	
- Retraite solidaire pour les anciens	

2.2.4. Lutter contre la cherté de la vie	23
- Plus de concurrence (grande distribution / banques)	
- Plus de contrôle (encadrement des marges / fixation des prix)	
- Plus de transparence	
- Plus d'information	
2.2.5 Favoriser l'accès à l'emploi local	26
- Formation professionnelle	
- Emploi local	
2.2.6 Favoriser l'équité fiscale	28
- Fiscalité indirecte	
- Fiscalité directe	
- Le Fonds Nickel pour les générations futures	
3. <u>Nouvelle-Calédonie Terre de développement</u>	30
3.1. Moderniser les outils budgétaires et rénover la fonction publique	30
- Le budget	
- La fonction publique	
- La clef de répartition	
3.2. Développement des moyens de transport et des infrastructures d'avenir	33
- Transports maritime, aérien et terrestre	
- Economie numérique	
- Exploitation des Hydrocarbures offshore	
- Technopole	
- Médipole de Koutio	
3.3. Poursuivre le rééquilibrage économique	37
- Secteur minier et métallurgique	
- Secteur agricole	
- Secteur de l'industrie	
- Secteur touristique	
4. <u>Nouvelle-Calédonie Terre de respect</u>	40
4.1. Respect de l'environnement	40
- L'air, l'eau, la qualité des aliments	
- Protection du lagon (sites dégradés / assainissement)	
- L'énergie (schéma / Kyoto / Yaté)	

4.2. Respect des libertés.....	44
- Démocratie sociale	
- Conseil du dialogue social	
- Service minimum	
- Conférence sociale	
4.3. Respect des communautés humaines les plus fragilisées.....	46
- Les femmes	
- Les jeunes	
5. <u>Nouvelle-Calédonie Terre de vivre ensemble</u>.....	49
5.1. Les signes identitaires	49
5.2. Le Festival des Arts de la Mélanésie de 2010	50
5.3. Les Jeux du Pacifique de 2011	51
CONCLUSION.....	52

Conformément à la loi organique, en son article 117, j'ai l'honneur d'être aujourd'hui devant vous afin de prononcer, au nom du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la déclaration de politique générale. Celle-ci exprime l'ambition du gouvernement collégial, à l'aube de cette 3^{ème} mandature de l'accord de Nouméa, dernier espace de mise en œuvre de ses dispositions.

L'exercice n'est pas simple car pas moins de 5 mouvements sont représentés à l'intérieur de l'institution que j'ai l'honneur de présider, avec, au sein même de chaque famille politique, des nuances parfois d'importance. C'est pourquoi ma feuille de route et celle du gouvernement tiendront toute entière dans l'accord de Nouméa. C'est grâce à cet accord que nous œuvrons ensemble depuis 10 ans maintenant pour construire le pays. Je tiens à saluer l'action des gouvernements successifs qui ont agi utilement dans l'intérêt général de nos concitoyens. Je remercie Jean LEQUES, Pierre FROGIER, Marie-Noëlle THEMEREAU et Harold MARTIN qui ont su garder le cap, même s'il a fallu parfois tirer des bords. Je tiens également à saluer l'ensemble des agents publics de la Nouvelle-Calédonie dont l'efficacité et la compétence sont essentielles à la bonne marche des affaires du pays.

Il revient à ce 5^{ème} gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'amener notre pirogue, au cours de cette avant dernière escale, à sa destination : celle d'une consultation populaire où les calédoniens diront quel avenir ils veulent pour leur pays.

L'accord de Nouméa, c'est avant tout un projet politique qui rassemble, dans le prolongement des accords de Matignon qui ont donné le départ d'une Calédonie de paix, il y a 20 ans. Au bord du vide, deux hommes, Jean-Marie TJIBAOU et Jacques LAFLEUR,

« *sans rien abandonner, surent donner et pardonner* » selon les mots de Michel ROCARD alors Premier Ministre.

Dix ans après, l'accord de Nouméa prolonge l'Histoire au travers d'une double reconnaissance.

D'abord la reconnaissance du peuple kanak, en tant que peuple colonisé, qui a été repoussé « *aux marges géographiques, économiques et politiques de son propre pays* » selon les termes du préambule. Une colonisation qui « *a constitué un traumatisme durable pour la population d'origine* ».

Ensuite, la reconnaissance d'hommes et de femmes venus d'horizons lointains, façonnés par d'autres cultures, parlant parfois d'autres langues. Certains d'entre eux, venus expier des fautes commises sous d'autres cieux, d'autres souhaitant échapper à la misère ou à l'oppression de leur terre d'origine, d'autres enfin animés d'une volonté de bâtir.

« *Les nouvelles populations (...)* » nous dit l'accord de Nouméa « *ont participé, dans des conditions souvent difficiles, (...) à la mise en valeur minière ou agricole (...) de la Nouvelle-Calédonie. Elles ont acquis (...) par leur participation à l'édification de la Nouvelle-Calédonie, une légitimité à y vivre et à continuer de contribuer à son développement (...)* ».

C'est sur le socle de cette *reconnaissance mutuelle* que les bases de l'accord ont été posées et qu'une perspective a été tracée : « *le passé a été le temps de la colonisation.*

Le présent est le temps du partage, par le rééquilibrage. L'avenir doit être le temps de l'identité, dans un destin commun ».

C'est dans ce cadre que le gouvernement entend prendre ses responsabilités, toutes ses responsabilités, en matière politique, économique et sociale afin que notre projet de société continue à prendre corps.

Ce projet, exigeant et original, doit nous conduire à bâtir une terre de *parole*, une terre de *partage*, une terre de *développement*, une terre de *respect*, préalables nécessaires à l'émergence d'une terre de « *vivre ensemble* ».

* *
*
*
*

NOUVELLE-CALEDONIE TERRE DE PAROLE

La Nouvelle-Calédonie est une terre de parole. Une parole qui irrigue notre pays. Une parole qui est un lien sur une terre qui s'est construite au fil des millénaires sur l'oralité. Mais en même temps une terre où le « non dit » a également valeur de parole.

La parole qui aujourd'hui trace la voie, ouvre le chemin, c'est celle qui a été donnée au moment des accords de Matignon, et renouvelée lors de l'accord de Nouméa, accord porteur d'une perspective majeure : celle de « *l'émancipation de la Nouvelle-Calédonie* » au travers « *d'un partage de souveraineté avec la France* ». Cette souveraineté partagée a vocation à se concrétiser notamment par des transferts de compétences de

l'Etat vers la Nouvelle-Calédonie. Certains ont eu lieu au 1^{er} janvier 2000 et deux établissements publics (l'Institut de Formation des personnels administratifs et l'Office des postes et télécommunications) ont été transférés en 2003. Il appartient au gouvernement, à l'occasion de cette 3^{ème} mandature, de poursuivre la construction de cette *souveraineté partagée* en préparant la totalité des transferts de compétences prévus par l'accord :

- D'une part, ceux qui étaient possibles dès le mandat du Congrès débutant en 2004 mais qui n'ont pas encore été effectués. Qui doivent être décidés, désormais, avant le 30 novembre 2009, conformément à la loi organique :

- Il s'agit de *l'enseignement public et privé* du second degré, y compris l'enseignement agricole, l'enseignement primaire privé et la santé scolaire.
- Ainsi que de la police et la sécurité de la circulation maritime et de la circulation aérienne intérieure.

Des projets de loi du pays seront déposés sur le bureau du Congrès au plus tard la première semaine du mois de novembre 2009. Comme vous le savez, une majorité des 3/5 devra être rassemblée sur ces textes au sein de votre assemblée. Je suis convaincu, aujourd'hui, que cette majorité sera au rendez-vous. Les inquiétudes se sont apaisées. Grâce notamment au travail remarquable que vous avez accompli lors de votre séance du 12 juin dernier, au cours de laquelle 26 amendements relatifs aux modalités du transfert de l'enseignement ont été soutenus à l'unanimité. Sur la base de ces propositions, 21 amendements ont été adoptés par le Sénat et l'Assemblée nationale et je remercie les parlementaires calédoniens, Pierre FROGIER, Gaël YANNO et Simon LOUECKHOTE pour le travail effectué.

Des garanties substantielles ont ainsi été obtenues pour la qualité de notre enseignement. D'abord par le maintien, dans les mains de l'Etat, des diplômes, des programmes – sous réserve des adaptations locales -, de la formation des enseignants et du contrôle pédagogique. Ensuite sur les financements acquis pour l'exercice de cette compétence aussi, bien en investissement, où les lycées du Mont Dore et de Pouembout seront – comme nous l'avions demandé – construits par l'Etat, qu'en fonctionnement, où la dotation de compensation allouée à la Nouvelle-Calédonie évoluera selon une indexation réévaluée. Des garanties enfin ont été actées en ce qui concerne le personnel de l'éducation dans le cadre d'une mise à disposition globale et gratuite.

Il était essentiel que ce chemin puisse être accompli.

Le transfert de l'enseignement que nous devons mettre en œuvre est unique par son ampleur. Il concernera 43.000 élèves scolarisés dans 170 établissements publics et privés. Les sommes dépensées par l'Etat, chaque année, pour l'exercice de cette compétence représentent 46 milliards de FCFP soit un montant supérieur au budget actuel propre de la Nouvelle-Calédonie. Enfin, ce sont 4.600 personnels qui viendront, à terme, grossir les effectifs de la collectivité, multipliant ainsi par trois le nombre d'agents actuellement en poste.

Voilà pourquoi, rater le transfert de l'enseignement aurait été un bien mauvais coup porté à l'accord de Nouméa. Voilà pourquoi il fallait obtenir les moyens indispensables à l'exercice responsable et raisonnable de cette compétence. C'est désormais chose faite.

Voilà pourquoi aussi, il était nécessaire que nous soyons unis au plan local et national. Et je souhaite que cette solidarité, à Nouméa et à Paris, soit également au rendez-vous pour les transferts à venir. Car, même si les enjeux ne sont pas d'importance équivalente, ils impactent, à différents niveaux, la vie de nos concitoyens.

Ces autres transferts, possibles depuis 2004, doivent être préparés pour être délibérés au plus tard, le 31 décembre 2011. Il s'agit du droit civil, des règles concernant l'état-civil, du droit commercial et de la sécurité civile.

Il nous faut, dans le temps qui nous est imparti, faire le point sur l'état du droit applicable en Nouvelle-Calédonie en ces matières, et le remettre à niveau avec le concours des ministères concernés. Ce travail, préalable au transfert, est essentiel. A défaut, une véritable insécurité juridique en résulterait. Nous devons également, après le transfert, assurer l'évolution de ces règles qui organisent, à divers titres, nos rapports en société. Dans cette perspective, je proposerai un renforcement important des moyens en personnel juriste des services concernés de la Nouvelle-Calédonie, ainsi que des conventions d'assistance technique permettant à l'Etat de continuer à nous accompagner de manière pérenne après le transfert.

Partager la souveraineté avec la France c'est bien. Etre capable d'assumer cette part de souveraineté au bénéfice de nos populations, c'est mieux. C'est même fondamental. C'est dans cet esprit que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie appliquera de manière responsable l'Accord de Nouméa, comme il l'a fait en matière d'enseignement.

Nous devons également organiser le *transfert à la Nouvelle-Calédonie des établissements publics de l'Etat* : l'Agence de développement de la culture kanak, l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier, et le Centre de documentation pédagogique.

En ce qui concerne l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier une réflexion préalable au transfert devra être menée, sur la réorientation de ses missions et sur les moyens que nous entendons lui affecter.

Enfin, il nous faudra préparer *les transferts de compétences prévues à l'article 27 de la loi organique : l'enseignement supérieur, la communication audiovisuelle, les règles relatives à l'administration et au régime comptable et financier des collectivités provinciales et communales et de leurs établissements publics...*

Quel chantier ! Jamais, dans l'histoire du pays, depuis la loi cadre, un ensemble de compétences d'une telle ampleur ne sera passé de la sphère de l'Etat à celle de la Nouvelle-Calédonie.

La tâche est immense, chacun doit en être conscient – Elle exige la mobilisation de tous – Elle nécessite un partenariat étroit et attentif de l'Etat.

La souveraineté que nous partageons avec l'Etat s'exerce aussi dans le domaine des compétences internationales et régionales.

L'accord de Nouméa n'a pas été encore mis en œuvre dans toutes ses potentialités dans ce domaine. C'est *la parole du pays* que nous devons aujourd'hui porter dans la zone pacifique.

C'est pourquoi je vous proposerai, que la Nouvelle-Calédonie devienne membre à part entière de certaines organisations régionales, notamment, du *Forum des Iles du Pacifique*, dont elle est aujourd'hui membre associé, et du *Groupe Fer de Lance* au sein duquel siège le FLNKS.

Nous devons également impulser des coopérations bilatérales avec les pays de la Mélanésie dans le cadre d'une enveloppe budgétaire dédiée de 100 millions CFP, qui sera proposée dès le budget 2010. Ces moyens permettront de renforcer de manière significative, l'action que la Nouvelle-Calédonie a entreprise dans la zone, aux côtés de l'Etat, dans le cadre du Fond Pacifique.

La parole du pays, le gouvernement la portera aussi à *l'assemblée générale du comité de décolonisation des Nations Unies*, afin de faire le point sur le processus engagé, 10 ans après la signature de l'accord de Nouméa, la dernière intervention dans cette enceinte ayant été effectuée par Jean LEQUES, président du gouvernement, en 2000.

Le gouvernement participera également aux *séminaires annuels du comité des 24* où la Nouvelle-Calédonie n'a plus été représentée depuis 2003. Je solliciterai des Nations Unies, que l'un des rendez-vous annuels du comité puisse se tenir en Nouvelle-Calédonie, avant le terme de la mandature.

Enfin, comme l'autorise l'accord de Nouméa, *le temps est venu d'installer des représentations de la Nouvelle-Calédonie dans les pays de la zone Pacifique*. Dans un premier temps ces antennes du pays pourraient être hébergées au sein des ambassades de France, notamment à Vanuatu, à Fidji et en Papouasie-Nouvelle Guinée, mais aussi, en Australie et en Nouvelle Zélande. Dans cette perspective, le gouvernement mettra en place une formation spécifique, en lien avec l'Etat, pour préparer les calédoniens, à l'exercice des responsabilités dans le domaine des relations internationales.

La voix du pays résonne désormais aussi au *parlement européen* grâce au député Maurice PONGA que je salue. Il se fera l'écho des territoires français du Pacifique, membre de la famille européenne, à Bruxelles et à Strasbourg, notamment, sur le dossier crucial du renouvellement du partenariat entre l'Union Européenne et les PTOM, dont le statut actuel prend fin en 2013. C'est à ce moment important de la réflexion, que la Nouvelle-Calédonie accueillera, en 2010, le Forum de dialogue annuel entre l'Union européenne et les PTOM dont nous assurerons la présidence.

Mais la parole du pays, c'est aussi la parole de la France.

Et, au lendemain du 3^{ème} sommet France-Océanie que nous avons eu l'honneur d'accueillir le 31 juillet dernier, la parole de la France doit continuer à être portée dans la zone.

Cette parole doit être portée par les trois territoires français du Pacifique. C'est pourquoi le gouvernement prendra des initiatives afin, d'une part, de renforcer les relations avec la Polynésie dans le cadre d'un partenariat économique renouvelé et,

d'autre part, de poursuivre la mise en œuvre de l'accord particulier conclu avec Wallis et Futuna dans le prolongement des travaux engagés par le gouvernement de Harold MARTIN.

Nous devons également faire entendre cette parole très bientôt au 2^{ème} Forum francophone du Pacifique, qui se tiendra à Nouméa du 19 au 24 octobre prochain et qui verra, pour la première fois, la participation des alliances françaises du Pacifique et d'Asie.

* *
*

NOUVELLE-CALEDONIE TERRE DE PARTAGE

Si notre pays est une terre de parole, il est aussi aujourd'hui et doit le devenir encore plus demain, une terre de partage : *Partage du savoir et partage des richesses.*

PARTAGE DU SAVOIR

Le partage du savoir, sa transmission, voilà la grande affaire. Notre école obtient de bons résultats pour une forte proportion d'élèves. Elle laisse hélas, au bord de la route, de nombreux enfants du pays. Voilà la première des inégalités, la plus injuste, celle dont les conséquences fissurent une vie, voire un pays, alimentent l'exclusion et, au bout du compte, entretiennent les frustrations ou les incompréhensions de toute une partie de la population. Les inégalités scolaires sont la matrice des inégalités sociales.

Pourtant, nous avons en Nouvelle-Calédonie une chance extraordinaire que peu de pays de la région connaissent : nous bénéficions de l'école de la République, qui est *généralisée et gratuite*. Il n'y a pas dans notre pays, un village, une vallée, une tribu, une île, sans école à proximité. Il n'y a pas non plus la nécessité d'avoir des moyens pour payer la scolarité de nos enfants. C'est un atout formidable pour tous les élèves du pays. A nous de continuer à le faire fructifier.

Nous avons progressé en termes de résultats scolaires. Aujourd'hui 45 % d'une classe d'âge décroche le BAC en Nouvelle-Calédonie pour 65 % en métropole. 20 points d'écart. C'est peu, et c'est beaucoup en même temps. Il faut remonter en 1990, en métropole, pour avoir 45 % d'une classe d'âge bachelière. C'était il y a vingt ans...

A nous de relever le défi, à nous de nous fixer un objectif ambitieux. A fortiori parce que le transfert de l'enseignement, à l'échelle de l'ensemble de notre système éducatif, nous donnera les moyens de notre ambition. *Faisons en sorte qu'à l'échéance de 2020, au plus tard, 65 % d'une classe d'âge soit bachelière*. C'est le plus beau projet que nous sommes susceptibles de nourrir pour les enfants de notre pays.

Ce projet requiert l'énergie et l'engagement de tous. L'engagement et l'énergie des *collectivités* : les communes, les provinces, la Nouvelle-Calédonie, chacune dans son domaine de compétence.

L'engagement et l'énergie des *parents* sans lesquels rien n'est possible. Qu'ils s'approprient l'école, qu'ils inculquent à leurs enfants le désir d'apprendre et le respect du maître.

Et puis, bien sûr, l'énergie et l'engagement des *enseignants et des personnels* des établissements scolaires du pays, du public comme du privé, du primaire comme du secondaire. Ils sont déjà en première ligne quand la famille ne joue plus son rôle. En première ligne quand les digues de la société sautent. Et là, il ne reste que l'école. Il ne reste que les enseignants, nos maîtres et nos professeurs, qui doivent faire tout ce qui n'est plus fait ailleurs. Ils sont tour à tour parents, infirmiers, assistantes sociales. La société calédonienne leur doit beaucoup. Et elle leur demande encore plus. Alors, elle doit les accompagner plus fortement sur leur chemin professionnel, par une formation continue véritablement garantie tout au long de leur carrière, par un meilleur accompagnement pédagogique – dans la classe –, et par une plus grande *reconnaissance* pour ce qu'ils font au bénéfice de nos enfants.

Afin de nous permettre de relever ensemble ce formidable défi, je vous propose d'une part, de faire auditer par un organisme extérieur notre système éducatif dans sa globalité et, d'autre part, de tenir sur l'année 2010 *un grand débat territorial sur l'école* dans le Nord, dans le Sud, dans les Iles, qui pourrait servir de base à un *vrai projet éducatif calédonien*, dans toutes ses dimensions :

- un projet éducatif qui fera de la lutte contre l'illettrisme, contre l'échec scolaire, contre la sortie sans qualification, une priorité ; où l'égalité des chances sera garantie ; où l'aide aux élèves en difficulté sera remise à plat.

- un projet éducatif réunissant le primaire et le secondaire pour une approche globale de l'évaluation et une mise en place coordonnée du socle commun des connaissances et des compétences.

- un projet éducatif sachant promouvoir l'excellence mais sachant, aussi, se soucier du sort des plus fragiles.
- un projet éducatif où l'inspection des maîtres ne sera plus une fin mais un commencement, où la mission des accompagnateurs pédagogiques sera redéfinie et adaptée aux besoins du terrain, où les résultats de l'évaluation à l'entrée en 6^{ème} seront systématiquement exploités.
- un projet éducatif où l'enseignement des langues et culture kanak fera l'objet d'une évaluation continue.
- un projet éducatif qui offrira *1000 contrats de réussite éducative pour 1000 jeunes* – de 3^{ème} – dont les résultats justifient une attention particulière, d'autant plus que leur situation sociale ou familiale ne garantirait pas la poursuite de leur cursus scolaire dans les meilleures conditions. 1000 contrats de réussite qui s'articuleront autour d'un accompagnement spécifique jusqu'au Baccalauréat, en termes scolaire, social, culturel et sanitaire.
- un projet éducatif pouvant conduire 4 jeunes sur 10 vers l'obtention d'un diplôme universitaire car nous avons besoin de cadres calédoniens. Aujourd'hui 15 % de jeunes calédoniens – seulement – sont diplômés de l'enseignement supérieur contre 40 % en métropole. Nous devons accompagner beaucoup plus nos étudiants dans leur parcours universitaire. Dans cette perspective, la création d'un *statut de l'étudiant*, recommandé notamment par le Conseil Economique et Social, me semble indispensable. Le gouvernement confiera une mission sur ce sujet à Monsieur Elie Poigoune, ancien professeur des lycées, fondateur du « Juvenat ». L'ensemble des problématiques qui se pose aux étudiants devra être abordé : orientations, logements, transports, protection sociale, bourse, insertion, etc...

Ce projet éducatif devra être finalisé dès 2011 par l'adoption d'une loi d'orientation et de programme pour l'école dont la mise en œuvre s'inscrira dans le temps à partir de l'année scolaire 2012, une fois le transfert effectué. Je compte m'y impliquer personnellement. Je sais qu'une part de la clef de l'avenir, de la clef du « vivre ensemble », réside là, dans nos écoles, dans nos collèges, dans nos lycées, dans notre université. Comme l'école républicaine a été le creuset de la nation, l'école calédonienne doit devenir le creuset du destin commun.

* *
*

PARTAGE DES RICHESSES

Mais si le partage du savoir est un enjeu majeur, le partage des richesses l'est tout autant.

La Nouvelle-Calédonie fait partie des pays les plus riches de la planète. Ainsi dans le classement mondial du Fond Monétaire International (FMI) nous nous situons au 25^e rang. Le PIB annuel par habitant en Nouvelle-Calédonie est de 3 millions CFP. Il est comparable à celui de pays comme la France, la Nouvelle Zélande ou l'Australie.

En outre, nous sortons d'une période de croissance exceptionnelle, 7% en moyenne, que bien des pays dans le monde nous envient, avec, à la clef, 15 000 emplois créés ces 5 dernières années. Il faut pour cela, saluer le dynamisme des entrepreneurs calédoniens et des entreprises métallurgiques qui ont investi dans notre pays. Pour autant cette richesse n'est pas équitablement répartie.

Un quart de la population du pays vit au dessous du seuil de pauvreté selon l'étude CEROM de décembre 2008, réalisée conjointement par l'ISEE, l'IEOM et l'AFD, 25% des calédoniens sont admis au bénéfice de l'aide médicale gratuite, 5.000 foyers sont en attente d'un logement, 2000 familles vivent dans des squats. *Pour ceux qui perçoivent un salaire inférieur à 1,5 SMG, sur les 3 dernières années, l'évolution de leur rémunération a été égale ou inférieure à l'augmentation de l'indice des prix.*

Notre modèle de développement économique produit de la croissance, certes, mais dont les fruits ne sont pas équitablement répartis. *Et notre société se caractérise par des inégalités de revenus inacceptables et de moins en moins tolérées par le corps social.* Il nous faut en sortir. Je vous le dis avec gravité : les inégalités toujours plus importantes entre les plus riches et les plus pauvres peuvent amener de graves désordres.

L'accord de Nouméa a été construit pour traiter la question politique. Il pourrait être fragilisé, si nous ne mettons pas la même détermination, aujourd'hui, au plan social, à combler les fossés qui se creusent. Des fossés où les clivages ethniques rejoignent les clivages sociaux, où les clivages géographiques se superposent, trop souvent, aux clivages politiques.

Il n'y aura pas de communauté de destin, si l'on ne restaure pas la confiance de nos populations, si nos jeunes ne regardent pas l'avenir avec espoir, si nos familles ne peuvent vivre correctement de leur travail, si nos anciens n'ont pas de conditions de vie décente, et cela que l'on vive dans le sud, dans le nord ou dans les îles.

C'est un véritable *plan Marshall* qu'il convient d'engager. *Il nous faut, tout à la fois, améliorer le pouvoir d'achat des populations les plus défavorisées et des classes moyennes, lutter contre la cherté de la vie, favoriser l'accès à l'emploi local et assurer une plus grande équité fiscale.*

Pour améliorer le pouvoir d'achat des petites rémunérations, le gouvernement propose que le Salaire Minimum soit porté à 150.000 FCFP progressivement, sur les 3 prochaines années, à raison de 132.000 au 1^{er} janvier 2010, 140.000 FCFP au 1^{er} janvier 2011 et 150.000 FCFP au 1^{er} janvier 2012.

Afin que cette revalorisation ne se traduise pas par un tassement de l'échelle des salaires, je convoquerai les commissions de branche dans le but d'examiner, secteur par secteur, les bas salaires entre 1 et 1,5 SMG, afin qu'une revalorisation de 15 % en moyenne, sur la même période triennale, leur soit appliquée.

A défaut d'accord intervenu, chaque année, dans chaque branche, entre les partenaires sociaux, le gouvernement fixera d'autorité les minima conventionnels des niveaux de rémunération inférieurs à 1,5 SMG.

Conjointement, et afin que ces augmentations salariales ne pèsent pas sur les prix, *un pacte pour l'amélioration de la productivité des entreprises* devra être négocié, dans chaque secteur d'activité. Il s'agit là d'un élément substantiel du processus dans lequel le gouvernement s'engagera.

En outre, de manière à ce que ces revalorisations de salaires ne grèvent par la création d'emplois, la réduction des charges patronales sur les bas salaires dont bénéficie aujourd'hui les entreprises jusqu'à 1,3 SMG pourrait être portée à 1,5 SMG.

Une loi portant revalorisation des bas salaires et amélioration de la compétitivité des entreprises, à laquelle les partenaires sociaux seront étroitement associés, devra encadrer l'ensemble du dispositif avant le 30 juin prochain.

Par ailleurs *la réduction des coûts de production des entreprises* pour une meilleure compétitivité économique, par la fiscalisation de certaines charges sociales, non directement liées au travail, sera examinée.

Mais les salariés doivent aussi être associés concrètement aux résultats et à la vie de l'entreprise.

Dans ce cadre, le *système d'intéressement* existant sera revu. C'est un bon moyen, insuffisamment utilisé, pour engager les personnels dans une démarche d'amélioration des performances de l'entreprise. Il sera réorienté, afin d'intéresser les salariés à l'accroissement de la productivité de leur entreprise.

Actuellement, le montant global des primes distribuées à ce titre ne doit pas dépasser 12 % des salaires bruts. Il sera porté à 20%, à l'instar de la législation métropolitaine. Afin d'accélérer le développement de l'intéressement qui ne concerne aujourd'hui que 12 % des salariés du privé, le dispositif sera rendu obligatoire pour les

entreprises de plus de 50 salariés. Pour celles de – de 50 salariés, un mécanisme simplifié sera instauré, au moyen de déclarations administratives types.

En outre, une loi de pays instaurant *la participation*, permettant aux salariés de percevoir une part des résultats de l'entreprise, sera déposée. Elle s'appliquera dans toutes les entreprises de plus de 50 salariés et sera obligatoire dès que des bénéfices comptables seront dégagés. Les montants versés titre de la participation ne seront pas soumis aux cotisations sociales, ni salariales, ni patronales. Ils bénéficieront, dans certaines conditions, d'une exonération totale d'impôt sur le revenu.

Les textes relatifs à l'intéressement et à la participation seront présentés au Congrès pour les premiers en 2010, pour les seconds en 2011. Près de 40% des salariés du secteur privé au minimum, soit 25 000 personnes, bénéficieront de ces nouveaux droits. C'est la méthode que le gouvernement vous propose pour « *associer les travailleurs aux fruits de l'expansion* », formule utilisée par l'ordonnance de 1967 qui instaurait la participation en métropole, il y a 42 ans de cela....

En même temps, le chemin que nous accomplirons vers une *entreprise calédonienne plus citoyenne*, qui partage davantage les fruits de la croissance, doit conduire à des *salariés plus citoyens* dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle. La question de *l'absentéisme* et de la productivité du travail devront être abordée. Et les organisations syndicales de salariés ont leur part à prendre dans cette nécessaire évolution. Des objectifs concrets devront être fixés dans les pactes pour l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Le pouvoir d'achat doit être également appréhendé au niveau du plus important poste de dépense dans le budget des calédoniens : *le logement*.

Trois réformes seront engagées dans cette perspective.

La création du *prêt à taux zéro*, à destination des classes moyennes, pour lesquelles l'accès à la propriété est de plus en plus difficile du fait de l'explosion des prix du foncier et des coûts de construction. Ce prêt à taux zéro, d'un montant maximum de 15 millions CFP, sera dédié aux familles disposant de revenus inférieurs à 600.000 CFP. Les intérêts du prêt seront pris en charge par la Nouvelle-Calédonie via un crédit d'impôt dont bénéficieront les établissements financiers. Ainsi, chaque année, plusieurs centaines de foyers calédoniens pourront accéder à ce qui constitue le rêve d'une vie pour tout un chacun : devenir propriétaire. Les études menées estiment potentiellement à environ 3.500, le nombre de ménages susceptibles d'intégrer ce dispositif. Dans le prolongement de cette réforme, les droits d'enregistrement seront révisés à la baisse au profit des *primo accédants*.

Permettre aux petits et moyens revenus de vivre plus dignement, c'est aussi réviser le dispositif de *l'aide au logement*, applicable à près de 2 500 familles aujourd'hui, à 4 000 demain, qui bénéficient ainsi d'une prise en charge partielle de leur loyer. Cette restructuration du dispositif s'articulera autour de 2 principes :

- Diminuer la contribution au loyer demandée aux familles de 2 enfants et plus.
- Adapter l'aide au logement aux personnes âgées et aux étudiants.

Le régime rénové permettra aux familles calédoniennes concernées de bénéficier d'une revalorisation de 25 à 50 % de l'aide au logement qui leur est attribuée.

Dans le même souci de partage et de solidarité, il nous faut imaginer une véritable *politique d'aide à la famille et de soutien aux plus fragiles*. Un « *conseil calédonien de la famille* » lieu de débats et de propositions, sera créé.

Il nous faut agir, d'abord à l'égard des familles défavorisées, dans le cadre de *nouveaux droits* qui leurs seront offerts, au sein du régime des allocations familiales de solidarité.

Rappelons que, pour un montant annuel de 1,5 milliard, ce régime bénéficie aujourd'hui à 15 000 enfants, dont les parents n'exercent pas d'emploi salarié ou perçoivent une rémunération inférieure à 50% du SMG. Les nouveaux droits proposés aligneront le régime des allocations familiales de solidarité sur le régime général de la CAFAT au travers notamment de la création d'allocation de rentrée scolaire, prénatale, et de maternité.

Enfin, *une aide au paiement des frais de garde* au profit de l'ensemble des salariés déclarés à la CAFAT sera créée. Pour une femme ayant de jeunes enfants, travailler aujourd'hui relève de l'exploit ou de l'impérieuse nécessité. En effet, les frais de garde, dans une institution spécialisée, représentent une part importante de ses revenus. A défaut, une solution familiale doit être envisagée, mais elle n'est pas toujours facile.

C'est pourquoi, le gouvernement proposera que cette aide au paiement des frais de garde, qui pourrait représenter jusqu'à 30 000F CFP/mois et par enfant, modulable en fonction des revenus des foyers, puisse être attribuée, aussi bien aux structures spécialisées, qu'au membre de la famille qui accepte de s'acquitter de la garde. Dans le

même esprit des incitations fiscales seront proposées afin d'encourager le développement des crèches d'entreprises.

Les textes instaurant ces *droits nouveaux* seront déposés, sur le bureau de votre assemblée, avant le 30 juin 2010. Ils seront financés par les excédents des régimes des allocations familiales.

Enfin, *aider les familles, c'est aussi améliorer leur protection sociale*. En effet, si les plus démunis sont correctement couverts par le régime d'aide médicale, il n'en est pas de même pour de nombreux salariés qui ne bénéficient d'aucune couverture sociale complémentaire à celle de la CAFAT.

Ainsi sur les 230 000 assurés et ayant droits de la caisse, près de 60 000 personnes, soient 25% de la population, ne sont couvertes que par le RUAMM. 40% des retraités et des salariés agricoles, 35% des salariés de l'hôtellerie et du secteur domestique, sont dans cette situation. Le temps est venu de poursuivre le travail engagé par le gouvernement de Pierre FROGIER, lors de la création du RUAMM, *en rendant obligatoire une couverture mutuelle complémentaire* pour tous les salariés, au plus tard, le 1^{er} janvier 2012. Madame Marie-Noëlle THEMEREAU sera missionnée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour mener à bien ce dossier d'envergure.

Cette mission devra s'intégrer dans une perspective de rapprochement des principales mutuelles, et d'élaboration d'un code de la mutualité moderne.

Dans le même ordre d'idée, *le tiers payant pour les actes médicaux coûteux sera généralisé*. Comment voulez-vous par exemple, que de nombreux calédoniens avancent

les 50 000F CFP nécessaires pour une IRM ? En conséquence de nombreux soins ou analyses ne sont pas effectués alors qu'ils devraient l'être. La santé de nos concitoyens ne peut dépendre des revenus de chacun.

Partager les richesses, c'est aussi faire en sorte que celles et ceux qui sont en situation difficile, disposent des moyens de vivre dignement.

Le degré de civilisation d'une société se mesure à sa capacité à prendre en charge les plus fragiles. En ce sens, la Nouvelle-Calédonie a encore un chemin important à parcourir vers la civilisation.

C'est pourquoi deux mesures structurelles seront engagées, afin d'intégrer au mieux, dans notre pays, ceux à qui nous devons porter une attention particulière.

D'abord, les *personnes handicapées*, au profit desquelles nous avons voté une loi nécessaire en janvier 2009, mais dont le financement n'est assuré que très partiellement. En ajoutant la part de la TSS, un demi point, dédiée à ce régime, et les contributions provinciales, nous sommes bien loin du compte, puisque 5 milliards au moins seront nécessaires à terme, chaque année, au financement de ce régime.

Ensuite pour *nos anciens*, grands oubliés de la société, nous instaurerons un « *minimum vieillesse* », selon l'expression consacrée. L'objectif poursuivi est clair : *aucune personne âgée de notre pays ne doit percevoir un revenu inférieur à 90 000F CFP*. C'est un minimum vital. Dans cette perspective une loi de pays vous sera proposée instaurant un « *retraite solidaire* » ayant vocation à s'ajouter soit à la retraite perçue, lorsque celle-ci est inférieure à 90 000F CFP, soit à l'aide aux personnes âgées versée par les provinces, soit aux deux dispositifs lorsqu'ils se cumulent déjà.

Ces deux mesures de justice sociale seront financées au moyen de la création d'une *contribution calédonienne de solidarité*, assise sur les revenus du capital et du travail, dont le taux ne saurait excéder 1%.

1% de nos revenus pour permettre aux anciens et aux personnes handicapées de notre pays de vivre dignement. *1% pour une Calédonie plus solidaire.*

Telles sont les réformes que le gouvernement engagera afin de réduire les inégalités sociales.

Mais pour que ces réformes produisent leur plein effet, il nous faut, dans un même temps, engager les actions nécessaires pour *lutter contre la cherté de la vie.*

Selon une enquête « UFC que choisir », les prix pratiqués en Nouvelle-Calédonie sont en moyenne *96% plus élevés* qu'en métropole. Une part de cette cherté s'explique par notre environnement :

- parce que nous devons supporter des coûts liés à notre éloignement et à notre insularité : coût du fret, des assurances, des délais de livraison, des stocks
- parce que notre marché est d'une taille limitée : 250 000 consommateurs en tout et pour tout.
- parce que les entreprises elles-mêmes, évoluent dans un environnement peu compétitif : le prix de l'électricité ou le coût des services bancaires par exemple.

En revanche, nous pouvons agir sur certains facteurs économiques, qui contribuent à la cherté de vie.

Le gouvernement engagera des réformes structurelles, dans quatre directions : *plus de concurrence, plus de contrôle, plus de transparence, plus d'information.*

Plus de concurrence d'abord, parce que c'est le meilleur moyen, dans une économie de marché, de faire baisser les prix et, a fortiori, sur un petit marché captif. Dans ce cadre, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie déposera sur le bureau du Congrès une *loi anti-trust* qui, comme cela est le cas au plan national et européen, interdira à tout groupe de la grande distribution de détenir plus de 25% de parts de marché. La question de la création d'une autorité administrative indépendante, dotée des pouvoirs d'investigation nécessaires, destinée à faire respecter ces règles nouvelles, sera examinée. Cette législation devra être assortie, en cas d'infractions, d'amendes particulièrement dissuasives à l'instar des dispositifs nationaux ou européens en la matière.

Dans le secteur de la grande distribution, d'autres mesures seront immédiatement prises, aux premiers rangs desquelles l'interdiction de remises différées de fin d'année, appelées communément *RFA*, qui contribuent à renchérir le coût des produits et qui viennent d'être supprimées en métropole, ainsi que la possibilité de qualifier d'abus de position dominante certaines pratiques commerciales.

Plus de concurrence aussi dans le domaine bancaire avec la création d'un nouvel établissement de crédit, « *la banque postale* », par la transformation des services financiers de l'Office des Postes. Les démarches engagées dans ce cadre par l'établissement seront soutenues par le gouvernement.

Plus de contrôle également par une politique volontariste d'encadrement des marges, de fixation de certains prix et d'ajustement de notre dispositif de protection de l'industrie locale.

Encadrement des marges pour une centaine de produits de consommation courante.

Encadrement *des marges des établissements bancaires* sur les services et sur les taux de crédit, à défaut d'accord avec la profession avant le 31 décembre prochain. Le gouvernement missionnera Monsieur Robert LAMARQUE, Président du conseil économique et social, pour mener à bien cette concertation.

Fixation des prix pour les produits de première nécessité car nous devons nous rendre à l'évidence : les exonérations totales de taxe décidées par les gouvernements précédents, pour plusieurs centaines de millions, ne se sont pas traduites par une baisse effective des prix aux consommateurs, ce qui est inadmissible.

Enfin, la révision du système de protection permettant de développer notre industrie de transformation, engagée au sein du comité du commerce extérieur depuis 2007, devra être poursuivie et intensifiée afin de concilier de manière plus fine la défense de l'emploi et la nécessaire protection du pouvoir d'achat des consommateurs. Nous devons également intervenir fermement afin d'aplanir les différends entre producteurs importateurs et distributeurs, dont les conséquences sont supportées par les consommateurs. Le gouvernement favorisera la concertation mais, à défaut d'accords

conformes à l'intérêt général, il interviendra d'autorité, conformément à la réglementation.

Plus de transparence, pour une plus grande démocratie économique, par l'obligation qui sera faite à toutes les sociétés calédoniennes bénéficiant de la défiscalisation locale, de mesures de protection de marché ou de licence d'importation, de déposer leurs comptes au tribunal du commerce.

Plus d'information enfin, pour éduquer les calédoniens à mieux consommer en engageant, notamment, un véritable partenariat avec les associations de consommateurs en leur donnant les moyens humains et financiers d'assurer leur mission.

Ces engagements du gouvernement nécessiteront un renforcement des effectifs d'inspection et de contrôle de la direction des affaires économiques ainsi que l'accroissement de leurs pouvoirs d'investigations.

La réduction des inégalités, c'est aussi *favoriser l'accès à l'emploi local* pour les calédoniens. Toute une batterie de nouvelles dispositions seront engagées par le gouvernement afin d'atteindre cet objectif, notamment par *la réforme du financement de la formation professionnelle, de la réglementation de l'apprentissage et de l'indemnisation des stagiaires, des bourses territoriales de formation, du permis pour l'emploi et des établissements de formation, et l'instauration du dispositif juridique de la validation des acquis de l'expérience.*

L'un des leviers essentiels de la croissance de la productivité étant la formation continue, au même titre que la question de l'employabilité des personnes sans emploi, le gouvernement organisera, sous la responsabilité de son Vice-président, Monsieur Pierre NGAIOHNI, *des états généraux de la formation professionnelle* destinés à améliorer l'adéquation entre offre et demande en la matière.

En ce qui concerne les dispositions relatives à *l'emploi local* dans le secteur privé qui ont été préparées avec un remarquable esprit de responsabilité et d'équilibre par les partenaires sociaux, la loi sur le sujet, attendue de longue date, sera déposée avant la fin de l'année sur le bureau de votre assemblée. Des dispositions particulières devront être insérées pour *les conjoints* de citoyens calédoniens, dans un autre cadre que celui qui avait été envisagé initialement, du fait de la décision rendue par le conseil constitutionnel le 30 juillet 2009. Mais il est indispensable qu'une solution adaptée juridiquement et humainement, à cette question, qui a fait l'objet d'un consensus social et politique, soit retenue.

Le gouvernement préparera également un projet de texte pour le secteur public en étroite liaison avec les partenaires sociaux.

Les réformes économiques et sociales ne seront pas suffisantes. *L'utilisation du levier fiscal doit également contribuer à la réduction des inégalités.*

Nous devons repenser notre système fiscal de façon à le rendre plus clair, plus lisible, plus efficace et plus juste.

Réformer en la matière, c'est répondre aux enjeux de la société calédonienne qui sont nombreux : réduire les inégalités bien sûr, mais aussi soutenir le développement économique et l'aménagement du territoire, renforcer la compétitivité des entreprises, permettre l'innovation et la recherche, valoriser nos ressources naturelles, favoriser la création de valeur ajoutée et de l'emploi.

En ce qui concerne la réforme de la *fiscalité indirecte*, nous n'avons que trop tardé.

Nous devons retrouver de la cohérence, de la transparence et de la pertinence économique en recherchant, un juste équilibre entre les intérêts des consommateurs et du pouvoir d'achat d'une part, et la nécessaire protection de nos industries locales et de l'emploi, d'autre part.

Le débat doit être ouvert, sans tabou, de la manière la plus large possible avec l'ensemble des acteurs économique et sociaux concernés. Il sera dirigé par Bernard DELADRIERE, membre du gouvernement en charge de la fiscalité et Philippe GERMAIN, en charge de l'économie. Il s'agit, cette fois-ci, d'aboutir. C'est par un travail d'analyse et de prospective que les outils les mieux adaptés pourront être choisis, parmi lesquels la TVA.

En ce qui concerne la *fiscalité directe*, l'*Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques* sera révisé dans le sens d'une plus grande équité afin d'alléger la contribution des classes moyennes. Le barème sera indexé conformément aux recommandations faites par la Chambre Territoriale des Comptes dans son rapport de 2008. Un certain

nombre de niches fiscales, qui n'ont plus aujourd'hui d'intérêt économique, seront supprimées.

La fiscalité de l'Épargne sera entièrement refondue. Elle repose actuellement sur trois impôts distincts (l'IRVM, l'IRCDC, l'IRPP) sans véritable cohérence globale.

Partager c'est aussi penser aujourd'hui aux générations de demain.

Les régimes fiscaux privilégiés dont bénéficie le secteur du Nickel seront évalués notamment dans leur rapport coût/efficacité pour le pays. L'agence française de développement sera saisie par le gouvernement d'une étude sur cette importante question. La possibilité de création d'une redevance domaniale applicable à la tonne de minerai extraite, indexée sur le cours du Nickel, sera examinée. Le produit de cette redevance sera affecté au Fonds Nickel pour les générations futures, fonds qui sera également susceptible de recevoir, en période de forte croissance, les surplus budgétaires de la Nouvelle-Calédonie.

En effet, de nombreux pays ont constitué, ces dernières décennies, des *fonds souverains* qui poursuivent des objectifs d'investissement à long terme et qui sont alimentés par des recettes tirées de l'exploitation des matières premières. La Nouvelle-Calédonie doit s'inspirer de ces exemples, notamment dans la perspective du retour au régime fiscal de droit commun pour les usines métallurgiques du Nord et du Sud. Notre ressource n'est pas inépuisable. Il est de notre responsabilité de préparer dès maintenant l'après-Nickel.

Pour mener à bien ce dossier le gouvernement engagera un partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations, actionnaire majoritaire avec l'Etat du Fonds stratégique d'investissement (F.S.I.) récemment créé, qui est à l'initiative du Club international des investisseurs longs termes associant plusieurs grandes institutions publiques et des fonds souverains.

* *
*
*

NOUVELLE-CALEDONIE TERRE DE DEVELOPPEMENT

Terre de parole, terre de partage, mais la Nouvelle-Calédonie est aussi une terre de développement.

Tout le monde s'accorde aujourd'hui pour reconnaître que notre archipel est moins affecté par la crise mondiale que les pays occidentaux ou émergents, du fait de sa faible dépendance économique à l'égard du reste du monde. Il nous faut donc continuer à créer les conditions nécessaires à la poursuite du développement du pays en diversifiant notre économie et en mettant en œuvre une véritable politique de création de valeur ajoutée locale.

Pour atteindre cet objectif, il nous faut *moderniser les outils budgétaires et rénover notre fonction publique*, développer *nos moyens de transport et nos infrastructures d'avenir* et poursuivre le *rééquilibrage économique* du pays.

En ce qui concerne nos outils budgétaires, la question qui se pose est celle de *la place de la dépense publique* dans notre stratégie de développement.

La responsabilité et l'engagement du gouvernement ne doivent pas être de dépenser plus mais de *dépenser mieux*.

L'efficacité de la dépense publique doit se mesurer à ses effets et non à son montant. Il nous faut plus de visibilité plus de transparence et plus de performance : par l'organisation de débats d'orientation budgétaire, par l'adaptation de la loi organique relative aux finances publiques (LOLF) ou encore par *la révision des politiques publiques* qui passera au crible du rapport coût-efficacité les principales dépenses inscrites au budget propre de la Nouvelle-Calédonie. Les mesures de défiscalisation locale notamment devront être mieux encadrées, plus ciblées et soumises à des obligations de transparence et d'évaluation, compte tenu de leur poids croissant sur les finances publiques.

Dans ce cadre, nous nous doterons d'un centre d'analyse et de prévision chargé de la prospective, mais aussi d'une *inspection générale de l'administration*.

Nous devons aussi nous rendre à l'évidence : la concentration de la population du pays dans la province Sud dans laquelle 3 calédoniens sur 4 vivent, dans les communes de l'agglomération plus particulièrement, pose avec une acuité très particulière *la question de la clef de répartition*, d'une part, et celle du *renforcement de la fiscalité locale*, d'autre part.

Nous devons, avec réalisme, permettre, de manière objective, à ces collectivités, de disposer des moyens financiers et fiscaux nécessaires à l'exercice de leur mission. Le gouvernement, en concertation avec les provinces et les communes concernées, fera des propositions dans les prochains mois. On ne peut regarder couler financièrement les collectivités où résident 75 % des calédoniens. *La limite du rééquilibrage engagé il y a vingt ans est là.* Chacun doit le comprendre.

Rénover notre fonction publique est également un objectif prioritaire : un statut général des fonctionnaires dépassé, la coexistence inopportune de deux fonctions publiques, des statuts particuliers à profusion, une convention collective des services publics obsolète, des outils de gestion prévisionnelle inexistants, des formations qui n'anticipent pas les besoins, une politique sociale et de prévention médicale à créer... Notre fonction publique a besoin d'une rénovation en profondeur et non pas d'une énième révision statutaire ou d'un énième régime indemnitaire.

Des réformes sont engagées ou en cours d'examen. Elles feront l'objet d'un *plan d'ensemble* qui sera préparé par Simon LOUECKHOTE, membre du gouvernement chargé du secteur et que nous présenterons au Congrès avant la fin de l'année 2010. C'est une fonction publique nouvelle que nous souhaitons construire avec tous les agents publics ainsi que leurs représentants syndicaux prêts à s'investir dans ce projet à moyen et long terme.

Développer notre pays c'est aussi porter une attention particulière au secteur des *transports et des infrastructures d'avenir.*

Dans *le secteur maritime*, il nous faudra engager d'importants travaux d'aménagement et de rénovation des infrastructures portuaires, le service rendu aux usagers étant aujourd'hui notoirement insuffisant. Il appartiendra à la province des Iles Loyauté et à la province Sud, ainsi qu'au port autonome, de financer les programmes d'investissements nécessaires avec le concours de la Nouvelle-Calédonie le cas échéant.

Le gouvernement préparera également, avec l'ensemble des acteurs publics et privés de ce secteur d'activité, un véritable *schéma directeur des transports*, destiné à instaurer une nécessaire complémentarité des moyens maritimes et aériens du pays, aussi bien en matière de desserte, fret et passagers, que dans le domaine tarifaire. C'est à cette condition là que notre archipel offrira à ses habitants et plus particulièrement aux îliens, des transports adaptés à leurs attentes et que des économies durables pourront être réalisées.

De manière plus urgente, en ce qui concerne AIRCAL, l'audit engagé par le gouvernement vous sera prochainement présenté. Nous devons prendre les mesures indispensables au redressement de la compagnie. La Nouvelle-Calédonie, les trois provinces, les usagers et la société elle-même seront appelés, solidairement, à partager les efforts nécessaires. L'esquisse d'une première complémentarité avec les transports maritimes devra être envisagée.

Par ailleurs, des études seront menées afin d'examiner les synergies et collaborations susceptibles d'être développées entre AIRCAL et AIRCALIN.

En matière de transports *terrestres*, le syndicat mixte associant les différentes collectivités est désormais en place, et la mise en service du nouveau réseau interurbain devrait être effective en 2011.

Dans le domaine *numérique*, avec la mise en service du câble sous-marin Gondwana en septembre dernier, la Nouvelle-Calédonie a commencé à sortir de ce qui était un véritable « *enclavement* ».

Nous devons dans les cinq ans, poursuivre l'extension des réseaux, tant en GSM pour le téléphone, qu'en ADSL pour internet, introduire le multiplay (c'est-à-dire l'association de l'internet, de la téléphonie et de la télévision), généraliser le haut débit, et faciliter l'accès aux usagers.

Mais, si nous voulons faire de la Nouvelle-Calédonie une « *cyber référence* » dans le Pacifique insulaire, il nous faudra procéder de manière maîtrisée et encadrée à l'ouverture inéluctable à la concurrence par l'adoption d'une réglementation adaptée à cette nouvelle donne et la création d'une autorité de régulation des télécommunications. L'évolution de l'Office des postes et télécommunications dans sa structure, comme dans ses activités, sera également nécessaire.

La Télévision Numérique Terrestre, qui entrera en service l'année prochaine avec un bouquet d'une dizaine de chaînes gratuites du secteur public, contribuera également à la réduction de la fracture numérique.

Ce sera également l'occasion de créer une *chaîne de télévision locale* « *partagée* ». Plusieurs projets sont en cours de réflexion. Le gouvernement œuvrera afin que les équilibres nécessaires soient trouvés entre les différentes attentes qu'a générées la perspective de cette nouvelle fenêtre audiovisuelle d'expression et d'information.

L'économie de l'avenir, c'est aussi celle liée à *l'exploitation des hydrocarbures offshore*. C'est pourquoi le gouvernement initiera un travail d'étude de la géologie des fonds marins calédoniens afin d'identifier les cibles potentielles d'hydrocarbures offshore en partenariat avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Afin de garantir une valorisation durable de ces ressources, une loi de pays viendra encadrer ces activités de prospection et d'exploitation.

Anticiper l'avenir c'est aussi prévoir *la croissance de demain*, celle liée à « la connaissance », à l'émergence de laquelle nous assistons au plan mondial. Il nous faut donc nous engager – sans attendre – dans cette *économie de la connaissance* et l'ancrer sur la valorisation de notre patrimoine naturel et culturel.

Dans cette perspective, à l'instar des stratégies nationales et régionales de l'innovation, nous devons arrêter notre propre *stratégie locale de l'innovation* par la mobilisation de l'ensemble des collectivités, des entreprises, ainsi que des établissements fortement impliqués en éducation, formation et recherche publique et privée.

La création d'une *technopole* serait le prolongement légitime de cette stratégie de l'innovation afin de dynamiser la recherche appliquée et de favoriser l'émergence de

nouveaux pôles économiques de croissance. Elle pourrait être implantée à proximité de l'université, à Nouville par exemple, avec une antenne forte en province Nord. Le gouvernement sollicitera un pré-rapport sur le sujet pour 2010 afin que ce projet puisse être intégré au prochain contrat de développement passé avec l'Etat.

Autre infrastructure d'avenir, le *Médipôle de Koutio* dont l'avant-projet définitif fera l'objet d'une présentation dans cette enceinte le 16 septembre prochain. Cet ensemble, d'un montant prévisionnel de 44 milliards, qui rassemblera sur un site de 20 hectares, le nouvel hôpital, l'Institut Pasteur, un pôle de radiothérapie ainsi qu'un centre de soins de suite et de rééducation fonctionnelle, sera mis en chantier en 2010 pour une livraison effective à l'horizon 2015.

Sur ce projet majeur le gouvernement fera preuve d'une grande vigilance, d'une part sur la procédure permettant une mise en concurrence effective des entreprises et, d'autre part, sur la nécessaire maîtrise des prix. Le suivi attentif des dépenses en matière de santé devra également s'organiser autour de la poursuite de notre politique de contrôle des coûts, de la redéfinition de l'offre hospitalière publique du nord, du développement des schémas d'organisation sanitaire de la Nouvelle-Calédonie, notamment celui relatif aux urgences, et du renforcement des programmes de prévention.

Sur ce dernier sujet, le gouvernement proposera au Congrès d'instaurer l'interdiction de fumer dans les lieux privés recevant du public au plus tard au 1^{er} janvier 2011 après une concertation approfondie avec les professionnels concernés.

Le développement, c'est aussi – et surtout – le rééquilibrage économique du pays.

Rééquilibrage en matière *minière et métallurgique* d'abord.

La construction de l'usine du Nord, la mise en service de l'usine de Vale Inco, la restructuration de la SLN, sont autant d'enjeux de développement et de rééquilibrage. Il ne faut pas non plus oublier les centaines d'entreprises du secteur qui ont subi, récemment, de plein fouet, les variations brutales du marché. Le gouvernement restera attentif à leur situation.

Sur la SLN, si la compétitivité de l'entreprise est à reconquérir, elle ne pourra l'être que dans le cadre d'une action en profondeur, menée en étroite association avec le personnel de la société. Les sentences *ex abrupto*, délivrées du haut de la Tour Montparnasse, ne sont peut-être pas le meilleur moyen d'y parvenir. Par ailleurs, le fait de différer *sine die* la nouvelle centrale électrique après en avoir annoncé à grand fracas le lancement ne contribue pas à créer un climat de confiance. La SLN semble vouloir retrouver une compétitivité en taillant exclusivement dans les dépenses salariales et de sous-traitance sans réaliser les investissements structurels nécessaires à sa pérennité à long terme. D'autant plus, qu'au travers de l'attribution du gisement de PRONY, les collectivités du pays ont donné à la SLN les moyens de cette pérennité. Je souhaite que – sur ce sujet - l'actionnaire calédonien représenté par la STCPI fasse entendre clairement sa voix.

En ce qui concerne *l'usine Vale Inco*, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sera particulièrement attentif au respect des engagements pris par l'industriel en

matière d'emploi local : dans 5 ans, au plus tard, 95 % des personnels de l'usine devront être issus du pays. Nous continuerons également à être vigilants sur l'insertion de ce projet dans son environnement naturel, culturel et économique.

Enfin, *l'usine du Nord* constitue une occasion unique de structurer le rééquilibrage autour d'un véritable pôle de développement économique. Le gouvernement, signataire de l'accord de projet, continuera à accompagner la province Nord sur ce dossier majeur, puissant *antidote à l'exode rural*. Le gouvernement apportera également son soutien aux initiatives engagées afin que le recours aux entreprises locales soit privilégié sur le chantier de construction de l'usine. 80 milliards CFP de travaux ont été réalisés par les sociétés calédoniennes sur GORO. Des efforts équivalents devront être faits sur VAVOUTO.

Mais il ne faut pas que ce projet, à raison de son importance même, monopolise toutes les ressources notamment humaines et financières au détriment des *autres filières économiques de rééquilibrage*. C'est pourquoi, la Nouvelle-Calédonie continuera à soutenir l'agriculture, l'industrie de transformation locale et le secteur touristique.

Notre *production agricole et aquacole* d'abord. Elle progresse : 11 milliards en valeur en 2008 soit 50% de plus qu'il y a 10 ans. Trois axes essentiels devront être poursuivis en étroite liaison avec les provinces qui disposent de la compétence dans le domaine du développement :

- d'une part, la professionnalisation du secteur qui est indispensable pour l'amélioration de la compétitivité et de la qualité.

- d'autre part, la recherche de solutions pour faciliter l'accès au foncier aussi bien privé dont le coût est devenu exorbitant, que coutumier qui est non mis en valeur. Sur ce dernier point, la création d'un Fonds de garantie de la Nouvelle-Calédonie sera examinée.

- Enfin, refonder notre système de régulation des fruits et légumes qui dysfonctionne depuis de nombreuses années.

L'industrie de transformation locale ensuite qui est une chance pour la Nouvelle-Calédonie. Comme l'a indiqué le Président de la République en février 2009, à l'issue d'une rencontre avec les Présidents des collectivités locales d'outre-mer, chaque territoire doit « *se donner les moyens de développer ses propres productions et de ne plus dépendre exclusivement des importations* ». Cette économie de production est créatrice d'emplois et de valeur ajoutée. Elle ne doit pas être génératrice, du fait des protections, de rentes de situation. C'est pourquoi, ces entreprises doivent accroître leur compétitivité afin de pouvoir graduellement affronter la concurrence, comme cela est déjà le cas pour un certain nombre.

Enfin, en matière *touristique* nos efforts ne doivent pas rester vains. Aujourd'hui cette activité représente 20 milliards de valeur ajoutée et près de 5 000 emplois. Nous nous sommes dotés d'un outil stratégique, résultant d'un travail approfondi entre les trois provinces : *le plan de développement touristique concerté*. L'objectif est d'atteindre 2400 chambres en 2015 afin d'avoir la visibilité nécessaire pour devenir une véritable destination régionale. De nombreux projets sont en cours, notamment celui de Gouaro Deva, porté par la Province Sud avec le GDPL MWE ARA et la population locale, qui pourrait devenir la référence en matière de tourisme durable dans le Pacifique Sud.

La Nouvelle-Calédonie continuera à accompagner en matière de transport aérien, de formation, et de mesures fiscales de soutien à l'investissement, le développement de ce secteur d'activité, qui doit pouvoir contribuer de manière beaucoup plus forte au rééquilibrage, notamment sur la province des Iles Loyauté et la côte Est qui ne sont pas directement concernées par les grands projet structurants.

* *
*
*

NOUVELLE-CALEDONIE TERRE DE RESPECT

La Nouvelle-Calédonie est une terre de respect. Respect des vieux. Respect de la coutume. Respect des traditions. Mais elle doit inscrire aujourd'hui cette notion de respect dans les temps nouveaux : respect de *l'environnement*, respect *des libertés*, respect *des communautés humaines les plus fragilisées*.

Respect de l'environnement d'abord.

Nous sommes *les gardiens du futur du pays*. L'évolution démographique, le développement économique, notamment industriel, et l'urbanisation menacent notre patrimoine naturel. Il nous faut donc engager une politique volontariste afin de le protéger.

Respecter notre environnement, c'est surveiller la qualité de *l'air* que nous respirons, de *l'eau* que nous buvons et des *aliments* que nous consommons.

En ce qui concerne *la qualité de l'air*, une réglementation sera préparée visant à définir des objectifs, des valeurs limites et des seuils de recommandation, d'information et d'alerte permettant aux autorités de prendre des mesures immédiates, transparentes et proportionnées pour la préservation de la santé humaine.

Sur le même sujet, le gouvernement encadrera la qualité des carburants pour réduire leurs impacts sur la santé et l'environnement.

En ce qui concerne *la qualité de l'eau*, la Nouvelle-Calédonie accompagnera les communes dans l'élaboration d'un plan de sécurité sanitaire des eaux de consommation et une réglementation vous sera proposée en ce qui concerne la potabilité de l'eau.

S'agissant de la *qualité des aliments* que nous consommons, le plan de surveillance des denrées alimentaires destiné notamment à contrôler les taux de résidus liés à l'utilisation de produits phytosanitaires à usage agricole sera renforcé afin, d'une part, d'interdire l'utilisation de certaines substances non autorisée dans l'Union Européenne et, d'autre part, de faire évoluer les pratiques d'utilisation en partenariat avec la profession.

Respecter notre environnement, c'est agir afin que notre lagon, inscrit au patrimoine mondial de l'humanité, puisse conserver cette prestigieuse reconnaissance. Dans cette perspective, deux programmes structurants seront développés :

- Le premier en matière minière, dès 2010, par la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de *réhabilitation des sites dégradés* au titre du fonds nickel. Les sites situés en zone tampon terrestre feront l'objet d'un traitement prioritaire.
- Le second par la poursuite du travail engagé par le gouvernement, avec le concours de l'Agence Française de Développement, visant à *l'assainissement* des villes et agglomérations rurales de Nouvelle-Calédonie dans un processus de mutualisation des moyens nécessaires à cet ambitieux projet.

Respecter notre environnement, c'est agir localement afin de contribuer, à notre niveau, à la politique de lutte contre le *réchauffement climatique*. L'importance des émissions carbonées dans notre pays, du fait des besoins de l'industrie métallurgique, nous impose de participer de manière citoyenne à ce combat majeur à l'échelle de la planète.

C'est pourquoi le gouvernement élaborera – en concertation avec l'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs, publics et privés – *un schéma de l'énergie et du climat* qui définira, pour les vingt années à venir, les objectifs de développement des ressources locales d'énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie consommée.

Ce schéma poursuivra un autre objectif : mieux maîtriser, à l'avenir, les effets de la volatilité des cours des énergies fossiles sur le prix des énergies consommées, objectif qui sera également celui de la nouvelle réglementation sur notre tarification électrique. Les priorités de ce schéma porteront aussi sur le bâtiment, le transport et les consommations du secteur privé. L'accès des petites et moyennes entreprises aux subventions du fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie sera facilité, afin qu'elles

mènent les audits et bilans carbone nécessaires à l'amélioration de leur performance énergétique.

De la même manière, le gouvernement de Nouvelle-Calédonie entend participer au sein de la délégation française aux prochaines discussions relatives à la révision du *protocole de Kyoto* qui auront lieu en décembre 2009 à *Copenhague*. Dans ce but, nous étudierons à partir de l'inventaire des gaz à effet de serre du pays, un plan de réduction et de compensation des émissions carbonées.

Dans la même perspective, le gouvernement ouvrira les négociations entre la société ENERCAL, dont la Nouvelle-Calédonie est actionnaire majoritaire, et la SLN, afin de revoir dès 2011, les conditions de cession de l'électricité produite à la centrale hydroélectrique de Yaté – tant en termes de partage que de tarification – pour tenir compte de l'évolution des besoins énergétiques de la distribution publique et des enjeux économiques et environnementaux.

Le gouvernement mènera la négociation nécessaire afin que la production d'hydroélectricité à bas prix de Yaté bénéficie désormais pleinement à la distribution publique après 50 ans d'un usage quasi exclusif au profit de la SLN.

Une étude sur l'instauration d'une *écofiscalité* sera engagée. Dans ce cadre, la création d'une *taxe carbone* destinée à financer les investissements considérables que nécessite la mise en service de moyens de transports collectifs et propres dans l'agglomération sera examinée, ainsi que la mise en place d'un « versement transport ».

Cette « écofiscalité » pourrait faciliter l'émergence d'une *croissance verte* autour des métiers de l'environnement. Afin que notre volonté d'ouvrir un nouveau chapitre économique et social irrigue l'ensemble des politiques du pays, le gouvernement proposera que le *schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie 2025* – dont la phase diagnostic s'achèvera prochainement – soit tout entier inscrit dans sa deuxième étape, celles des *grandes orientations*, dans une perspective de développement *durable*.

Respect des libertés ensuite.

Depuis l'origine, notre pays est une terre de rapports de force. Et la déclinaison contemporaine de ce rapport de force s'illustre principalement dans le dossier des relations sociales : refus de négocier pour les uns, entrave à la liberté du travail pour les autres.

Le blocage est le point de rendez-vous obligé à caractère quasi culturel, dans beaucoup trop de conflits sociaux. Comme si, hors du blocage, aucune revendication ne pouvait aboutir. Comme si, porter atteinte aux libertés d'autrui, était le seul moyen d'expression dans le champ social. C'est de cette culture là dont il nous faut sortir. *On ne peut prétendre construire l'avenir d'un pays en ayant systématiquement recours aux moyens du passé.* Nous avons, sur cette question, dans cette assemblée, une responsabilité particulière : le chemin que nous avons parcouru ensemble pour bâtir une *démocratie politique*, doit nous inciter à aider les partenaires sociaux à le parcourir pour construire une *démocratie sociale*. C'est la voie dans laquelle ils se sont engagés, pour une majorité d'entre eux, depuis 2006, dans le cadre des sessions du dialogue

social et qui leur a permis de définir un projet global pour reformer le système de relations du travail.

Ce projet vise à promouvoir la négociation collective au sein des entreprises et des branches, à réformer les institutions représentatives du personnel, à améliorer le dialogue social et à assurer une meilleure régulation des conflits du travail.

Il doit nous permettre de construire ensemble « *une nouvelle gouvernance sociale* », d'œuvrer afin que le « *désordre social* » ne soit plus un élément récurrent de la vie économique du pays.

Dans cette perspective, un espace de concertation et de responsabilité sociale partagée, dénommé « *conseil du dialogue social* », sera créé avant la fin de l'année et le texte relatif au financement des organisations syndicales déposé sur le bureau du Congrès. J'invite l'USTKE à ne pas rester à l'écart de cette démarche, et à reprendre sa place à la table du dialogue social.

Dans le même esprit, afin de privilégier les négociations dans les entreprises, un préavis de grève obligatoire de 5 jours sera instauré et le cadre juridique des procédures de conciliation et de médiation défini.

Par ailleurs, le gouvernement entend s'engager dans l'instauration d'un *service minimum* pour certaines activités privées ou publiques essentielles à la vie du pays. On ne peut tout « *enchaîner* », y compris la vie de milliers de calédoniens, au motif d'un cas individuel dans une entreprise ou une administration, quel que soit ce cas. De par leur importance pour notre vie collective, certains services publics doivent être sanctuarisés.

Chacun doit le comprendre.

Enfin, d'ici la fin de l'année, une *conférence sociale* visant à mettre en place *l'agenda* des réformes sera organisée en étroite liaison avec les partenaires sociaux.

Respect des communautés humaines les plus fragilisées enfin.

« *Trop de femmes, dans trop de pays, parlent la même langue, celle du silence* » nous dit l'écrivain. En Nouvelle-Calédonie aussi, la langue véhiculaire des femmes est, trop souvent, celle du silence.

Selon les études INSERM menées en 2002 et en 2008, 1 femme sur 8 a été victime de violences sexuelles avant 15 ans. Cette réalité est intolérable. L'enjeu c'est celui de la dignité à laquelle a droit toute personne humaine. C'est pourquoi le gouvernement s'engagera, dans le prolongement des travaux de l'observatoire de la condition féminine, à la mise en place d'un *comité multisectoriel pour l'élimination des violences faites aux femmes*. Le caractère pluridisciplinaire de cette instance doit nous permettre d'appréhender de manière plus globale la nature et la raison des violences ainsi que les politiques de prévention à initier, au niveau de chaque collectivité.

Dans le même esprit, la *journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes* comportera pour la première fois, cette année, seize jours d'activités, de rencontres et de débats, entre le 25 novembre et le 16 décembre prochains.

Le travail initié sur le rôle et la place de la femme kanak au sein de la société sera poursuivi, ainsi que l'application de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes.

Dans un autre domaine, le gouvernement engagera les études nécessaires pour identifier les causes qui freinent l'insertion des femmes dans le domaine économique et donc leur émancipation. Enfin *un guide exhaustif sur les droits des femmes et sur l'égalité des sexes* sera prochainement diffusé car l'accès à l'information est la première clé de la liberté. Une *mission à la condition féminine* sera créée pour que le secteur du droit des femmes dispose des moyens nécessaires à son action.

Les jeunes sont également une population à laquelle le gouvernement porte une attention particulière.

Notre jeunesse est remplie de rêves. L'étude INSERM menée en 2008, nous indique que 80% des 16-25 ans affirment leur volonté de contribuer à la construction du pays ou à la défense de l'environnement. Ce résultat illustre l'aspiration forte des jeunes à faire leur place dans notre société.

Mais à côté, il nous faut nous interroger sur le développement majeur des conduites addictives : l'abaissement de l'âge de l'expérimentation du tabac, le très haut niveau d'alcoolisation avec des formes extrêmes de perte de contrôle, une consommation quotidienne de cannabis pour 20% des garçons de 16 à 25 ans, des comportements à risques sur la route et dans le domaine des relations sexuelles. Et,

bien-sûr, ces pratiques addictives frappent majoritairement les jeunes sans diplôme et sans emploi.

Il faut nous interroger sur les raisons qui conduisent à ce que la jeunesse de notre pays connaissent *deux fois plus de tentatives de suicide qu'en métropole et trois fois plus qu'en Nouvelle-Zélande.*

Il faut nous interroger aussi sur nous.

Sur notre tolérance, sur la tolérance de la société toute entière, à l'égard des excès de toute sorte.

Le gouvernement entend agir en concertation avec les autres acteurs publics et associatifs pour développer et intensifier les politiques de prévention à l'égard de notre jeunesse, notamment en matière de santé. Parce que la vraie réponse est une réponse éducative.

Dès l'école, car les premières expériences en matière de tabac et de relations sexuelles gagnent en précocité. Dans les établissements scolaires aussi, pour promouvoir l'égalité entre garçons et filles et lutter contre l'homophobie. De manière plus large, en ce qui concerne ces fléaux que sont : l'alcool et le cannabis.

Enfin, un effort particulier devra être fait pour développer les services de planning familial, notamment dans l'intérieur et les îles. L'accès aux moyens de prévention, à la contraception et à l'IVG doit être significativement amélioré.

* *
*

NOUVELLE-CALEDONIE TERRE DE VIVRE ENSEMBLE

Si nous conjugons *parole et partage, mots symboles de notre future devise, avec respect et développement* je crois que nous tenons là les principales fondations de cette *terre de vivre ensemble* à laquelle nous aspirons.

L'accord de Nouméa, dans son préambule, nous indique que « *nous devons poser les bases d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie permettant au peuple d'origine, de constituer avec les hommes et les femmes qui y vivent, une communauté humaine affirmant son destin commun.* »

C'est le *peuple calédonien*, cette communauté humaine affirmant son destin commun, cette communauté humaine porteuse d'un véritable « *vouloir vivre ensemble* ».

Ce vivre ensemble, chaque jour nous le vivons – *C'est un fait* – Mais chaque jour nous devons aussi *vouloir le bâtir*. Encourager nos enfants et nos jeunes à le construire aussi.

Le gouvernement apportera sa contribution à cette construction.

D'abord au travers des signes identitaires, qui, aux termes de la loi organique, doivent permettre de « *marquer la personnalité de la Nouvelle-Calédonie aux côtés de l'emblème national et des signes de la République* ». Un travail important a été engagé par Madame Dewe GORODEY – que je remercie - membre du gouvernement chargée

notamment de la citoyenneté. Les propositions sont aujourd'hui devant la commission spéciale du Congrès, présidée par Monsieur Jean-Pierre DJAIWE.

Je vous demande de bien vouloir la réunir dans les meilleurs délais afin de décider – définitivement – si le gouvernement doit reprendre la procédure pour certains signes identitaires qui ne feraient pas consensus.

Je crois vraiment, que, sur un sujet qui est au cœur du destin commun, l'adhésion doit être *unanime*. Une fois cette décision prise, je mettrai tout en œuvre afin qu'avant la fin de l'année 2010, l'hymne et la devise soient soumis à votre assemblée. En ce qui concerne le drapeau et le nom du pays, il me semble préférable que ces sujets soient d'abord examinés – au moment opportun – dans le cadre d'un comité des signataires spécifique de l'accord de Nouméa, seul organe légitime pour traiter politiquement de ces questions, qui touchent à l'âme même du pays et à son histoire.

Nourrir le vivre ensemble à l'échelle du Pacifique c'est aussi participer à de grandes manifestations régionales. La Nouvelle-Calédonie aura la chance, ces prochaines années, d'accueillir les deux plus grands rendez-vous culturels et sportifs de la zone. D'abord, pour la première fois, le *4^{ème} festival des arts mélanésiens* en septembre 2010, qui va marquer deux semaines durant, notre enracinement régional sur le thème : « *Notre identité est devant nous.* » Cette citation de Jean-Marie TJIBAOU, au moment où en est l'histoire de notre pays, trouve en nous un écho particulier. Cette « *identité devant nous* » elle est aussi en gestation dans la nouvelle philosophie du projet scientifique et culturel du Musée de Nouvelle-Calédonie, qui vise à valoriser le patrimoine de tous les calédoniens aux côtés du patrimoine kanak. Comme le Centre culturel Tjibaou l'a fait ces dernières années au travers de deux expositions retraçant l'histoire des communautés qui sont venues, au fil du temps, peupler la Grande Terre et les Iles : « *Feu nos pères* » sur

l'immigration japonaise et « *TAVAKA* » sur celle des wallisiens et futuniens. Ne dit-on pas qu'un pays sans mémoire est un pays sans avenir ?

Dans le même esprit, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie poursuivra les actions engagées, particulièrement, le programme d'inventaire du patrimoine kanak dispersé et le projet de protection des patrimoines immatériels notamment celui des savoirs traditionnels.

Il faudra également que les réformes proposées à l'issue du *forum sur le patrimoine bâti calédonien* organisé par la Province Sud soient entreprises, particulièrement celles destinées à protéger des pans entiers de notre architecture coloniale qui sont engloutis par le développement de l'agglomération. En ce sens, les modifications de la délibération relative au *permis de démolir* permettant de faciliter sa mise en œuvre par les communes, sera préparée.

Enfin, le vivre ensemble, peut-être le plus vibrant, celui où la communion sera totale, c'est bien sûr les *jeux du pacifique de 2011*, moment unique de partage, de rencontres et d'émotions où nous aurons le plaisir d'accueillir tous les peuples d'Océanie. Un formidable moment de fierté aussi. Celle de voir les athlètes de notre pays monter sur les plus hautes marches.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé de sanctuariser les crédits budgétaires nécessaires à l'accueil des jeux, notamment ceux destinés à l'association « Nouvelle-Calédonie 2011 », comme ceux affectés à la construction et à la rénovation des infrastructures sportives. De même, afin de favoriser encore le développement du sport dans notre pays, véritable espace naturel du vivre ensemble, le gouvernement déposera très prochainement sur le bureau du Congrès, une loi de pays destinée d'une

part à favoriser le *bénévolat*, et d'autre part à créer *le mécénat de compétences*, tel qu'il a été instauré en métropole, et qui permet à des associations de bénéficier de personnels mis à disposition par les entreprises.

* *
*
*

Les évènements de ces derniers jours ont donné un nouvel éclairage à la situation de notre pays aujourd'hui. J'y vois deux symboles.

Le symbole d'une Calédonie fragile, où la violence peut exploser brutalement, à fortiori si elle est légitimée, où une partie de la jeunesse, ici comme ailleurs, se cherche dans un monde qui brille, mais auquel elle ne peut accéder. Elle n'en a pas les codes. Ils n'étaient que 500 dit-on. C'est vrai. Mais si on mesure le mal être qu'ils incarnent, il ne faut pas se voiler la face, ils sont plusieurs milliers. Un mal être facile à instrumentaliser.

Le symbole d'une Calédonie de paix, quelques jours après, quand une marée humaine, sans haine, a voulu exprimer de manière simple un désir de destin commun. Une manifestation sans drapeau, ni bleu blanc rouge, ni du FLNKS. Sauf à la fin, où deux drapeaux sont apparus dans la foule, comme un clin d'œil. C'est bien la première fois dans notre pays qu'une manifestation « politique » au sens noble du terme, n'affiche pas son camp. C'est parce que le camp de cette manifestation, c'était celui de la paix et du destin commun. Et que ce camp là transcende les clivages politiques.

Je crois que le message que nous a adressé le *peuple calédonien* rassemblé ce jour-là, peut être résumé en quelques mots : rapprochons nos visions du pays au lieu de les opposer. Bâtons une société démocratique, respectueuse des libertés et des convictions des uns et des autres : liberté de manifester, liberté de circuler, liberté de travailler, liberté d'opinion, liberté d'expression, liberté d'information. *Liberté de vivre en paix dans notre pays.*

N'oublions pas ces milliers d'anonymes qui sont, ce jour-là, sortis d'un silence longtemps contenu. Il a l'épaisseur de leur attente à notre égard à tous.

L'accord de Nouméa prévoit, comme chacun sait, au cours du dernier mandat un référendum, qui s'articulera autour de trois questions :

- le transfert des compétences régaliennes détenues par l'Etat à la Nouvelle-Calédonie.
- la transformation de la citoyenneté en nationalité.
- l'accès à un statut international de pleine responsabilité.

Le fait de consulter la population au terme de la période instaurée par l'accord de Nouméa est nécessaire.

Au bout de 15 à 20 ans, il faut retrouver les Calédoniens pour parler avec eux, directement, afin d'inventer le « *futur partagé entre tous* » au rendez-vous duquel l'accord nous a invité.

A titre personnel, le futur pour mon pays, c'est un futur de toutes les couleurs, de toutes les origines, de toutes les confessions.

Un futur qui rassemble la brousse et la ville, la grande terre et les îles, les anciens et les plus jeunes.

Un futur où solidarité, égalité des chances et cohésion sociale se conjuguent au cœur de notre projet de société.

UN FUTUR DONT NOUS, AUJOURD'HUI, AVONS LA RESPONSABILITE.

Nous nous connaissons tous, et souvent de longue date.

Qui prendra, dans cette assemblée, la responsabilité de conduire le pays à une impasse ? Au nom de quel dessein ?

Qui prendra la responsabilité de souffler sur les braises ? Les braises d'une contestation sociale latente, les braises *d'un racisme ordinaire*, celui qui parle aux tripes, les braises d'une jeunesse en quête d'espoir et de rêve.

Je souhaite simplement, en disant cela, que chacun mesure, *en conscience*, le chemin parcouru ces 20 dernières années, celui qui reste devant nous, le temps nécessaire pour refermer les blessures, et le prix de la paix aujourd'hui, dans le monde, et chez nous.

C'est pourquoi je vous propose que nous ouvrons, entre partenaires de l'accord de Nouméa et responsables institutionnels, un espace de discussion, libre et informel, où nous pourrions échanger, régulièrement, sur la manière d'aborder cette ligne d'horizon de l'accord et d'exprimer, peut-être, les contours d'une vie après l'accord.

A titre personnel, j'aspire de toutes mes forces à ce que nous ayons l'intelligence collective nécessaire pour construire une ambition commune pour notre pays, audacieuse et réaliste, respectueuse des convictions de chacun. Une ambition qui conjuguerait nos deux rêves pour une seule terre.

Pour moi, il n'y a pas une Nouvelle-Calédonie indépendantiste et une Nouvelle-Calédonie non indépendantiste.

Il n'y pas une Nouvelle-Calédonie noire et une Nouvelle-Calédonie blanche.

Il y a un pays qu'on aime, parfois bien, parfois mal, parfois trop.

Un pays dont la terre coule dans nos veines.

Un pays à qui on appartient plus qu'il ne nous appartient.

Et que l'on doit construire ensemble.

C'est le sens de l'accord de Nouméa.

La perspective profonde qui doit irriguer notre engagement et inspirer nos réflexions.

Et c'est dans cette perspective là, que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie inscrira son action.

Vive le destin commun.

Vive la Nouvelle-Calédonie, la République et la France.

* *
*